

Date : 24 novembre 2021

Service communication

Pauline Martineau / tél. 05 49 64 85 26 / martineaupa@cc-parthenay-gatine.fr

COMMUNIQUE DE PRESSE

Vacances de Noël des accueils de loisirs : le programme

Les accueils de loisirs de Parthenay-Gâtine dévoilent le programme pour les vacances de Noël du 20 au 23 décembre. Inscriptions du lundi 6 au mercredi 15 décembre.

Toute la semaine, les enfants vivront la magie de Noël grâce aux différentes activités proposées par l'équipe d'animation.

Au programme notamment :

- Deux ateliers organisés par Lucie Martineau, intervenante en art :
 - o « La capsule temporelle », pour les 6/8 ans
Création d'une boîte à remonter dans le temps, préparation de quelques souvenirs à glisser dans cette capsule. Des trésors que les enfants pourront observer dans quelques années.
Atelier pochoir, peinture et écriture
 - o « Croquer les fêtes », pour les 9/17 ans
Découverte de la linogravure à l'aide de croquis imaginés par les enfants, mais aussi expérimentation d'autres techniques comme la broderie, le dessin et le pochoir.
- Le grand final : une journée festive pour tous les enfants jeudi 23 décembre.
Au programme : déguisements, maquillage, décoration goûter de Noël et ouverture des cadeaux.

Sans oublier les nombreuses activités à découvrir et à imaginer sur place.

L'ensemble des activités se dérouleront à l'accueil de loisirs Maurice-Caillon à Parthenay.

Modalités d'inscription

- **Inscription sur rendez-vous uniquement du lundi 6 au mercredi 15 décembre.**
 - o **Par téléphone : 05 49 94 24 56**
- Se munir des documents suivants :
 - o La fiche d'inscription.

- La fiche sanitaire.
- Les fiches des autorisations

Ces documents sont téléchargeables en ligne : **cc-parthenay-gatine.fr > au-quotidien > familles > accueil-de-loisirs**

Se munir aussi de :

Le certificat médical uniquement en cas de contre indication à une activité physique ou autre

de la copie du carnet de vaccination

d'une Attestation d'Assurance Responsabilité Civile.

de la photocopie de votre attestation de carte vitale.

de votre numéro d'allocataire CAF ou de vos bons vacances MSA ou de votre feuille d'imposition 2019